

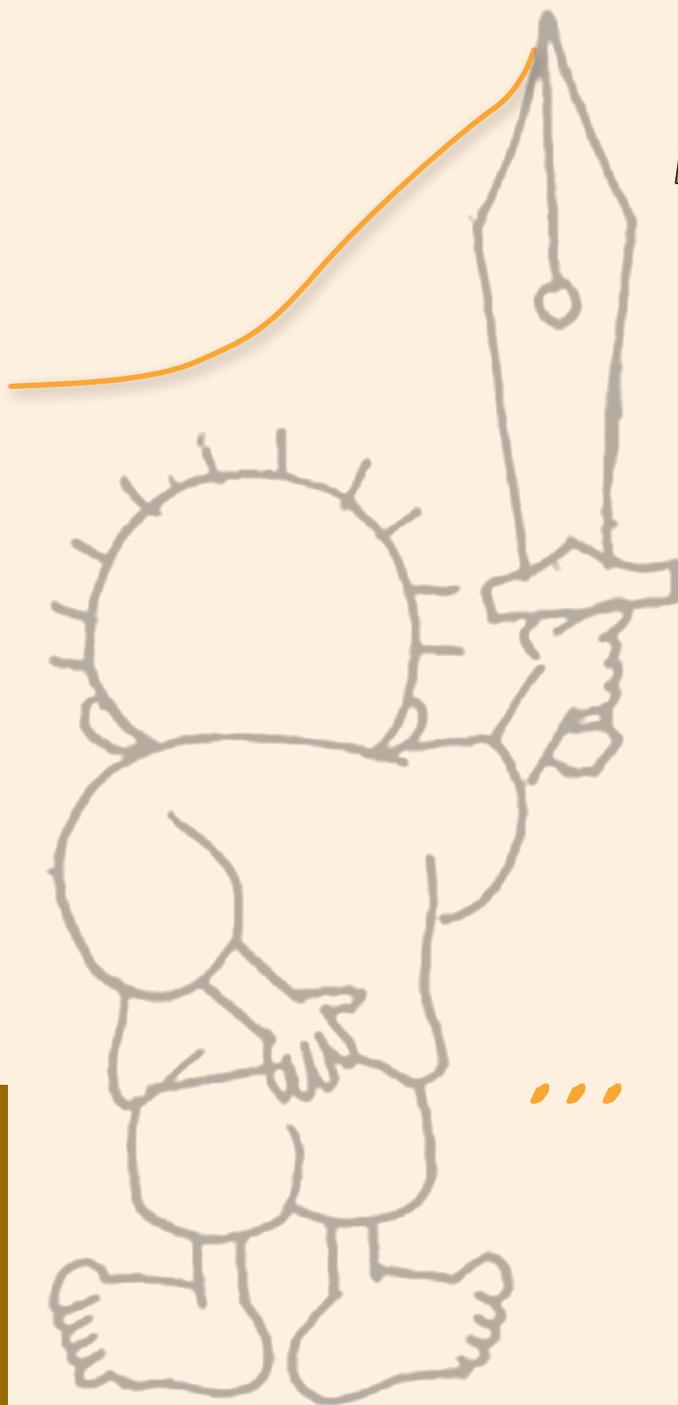
**SOLIDAIRES**

**DES PRISONNIERS POLITIQUES**

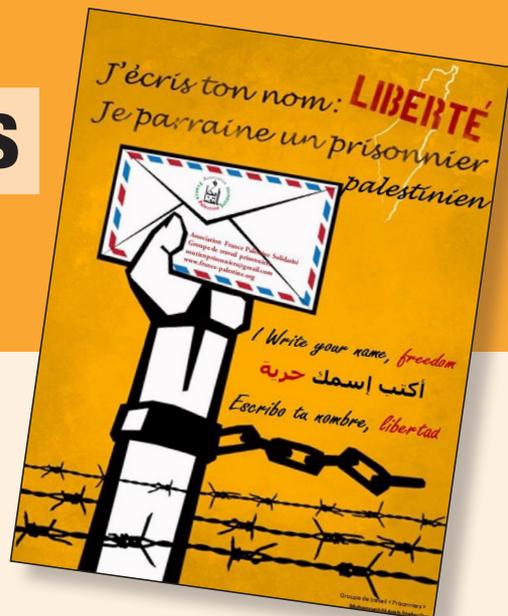
**PALESTINIENS**

**n°2**

*"Liberté,  
j'écris..."*



*... ton nom"  
Paul Eluard*



**DÉCEMBRE 2013 - Bulletin national GT Prisonniers  
"Soutien aux prisonniers politiques Palestiniens"**

Contact : AFPS-GT Prisonniers – 21 ter, rue Voltaire - 75011 Paris

Courriel : soutienprisonniers@gmail.com

# LES BONNES NOUVELLES N'ATTENDENT PAS

Chers "Marraines et Parrains"

Quelques uns d'entre nous ont reçu une lettre du prisonnier pour lequel ils écrivent régulièrement.

**C'est un moment émouvant pour tous.**

Ces prisonniers assurent que nos lettres sont reçues, que certaines circulent parmi les prisonniers.

Leurs lettres sont également un soutien pour nous tous et nous ancrent dans notre engagement.

**Laissons leur la parole.**

## HANI ÉCRIT À MONIQUE ET JEAN-PIERRE

17 mars 2013

À mes chers amis Monique et Jean-Pierre,

Vraiment cela a été pour moi une grande occasion de recevoir un tel message de sympathie et de salutation de vrais êtres humains qui sont nés pour être libres et pour avoir le respect de la liberté.

Quant à moi, je suis honoré de vous connaître, vous et la culture de votre pays, même tous mes amis qui sont ici avec moi dans cette prison apprécient votre position à nos côtés, aux côtés de notre peuple et de notre cas.

Par conséquent, au nom de ma famille et de mon peuple, merci beaucoup pour chaque moment que vous avez passé à vous préoccuper de nous et vraiment aussi pour vos cartes et même il y a beaucoup de personnes qui nous sont envoyé beaucoup de lettres et de cartes – ces lettres et ces cartes nous ont apporté beaucoup de plaisir et nous ont rendus heureux.

Quant à moi, je suis content de vous connaître puisque je suis d'une région semblable à la vôtre, mais je suis désolé de ne pas pouvoir vous envoyer de cartes et de photos parce que nous ne sommes pas autorisés à en avoir.

Pour finir, j'espère que vous passez de bons moments dans votre vie et je vous souhaite une bonne santé et une longue vie. Merci à vous et à votre peuple.

Je me réjouis à l'avance de recevoir de vos nouvelles.

Remerciements et cordiales salutations.

Amicalement.

*Hani*



## ALI ÉCRIT À KATIA

18 août 2013

Chère Katia,

C'est avec une profonde émotion que j'ai reçu votre seconde lettre, et c'est un plaisir pour moi d'être en relation avec vous.

C'est si bienveillant de votre part d'envoyer un nouvel espoir à quelqu'un que vous ne connaissez pas. Donc, merci infiniment; et vous devez savoir que j'ai parlé de vos lettres à tous mes amis. L'un d'entre eux a décidé de m'aider à vous écrire en anglais, parce que je ne le peux pas, mais je veux être en contact avec vous parce que je pense qu'il y a tellement de choses à vous dire sur notre situation et à propos de nous.

Mais, dans cette lettre, je veux me présenter, pour être connu. Donc mon nom est Ali, j'ai 46 ans, je suis marié et j'ai 8 enfants et 7 petits-enfants.

Je suis en prison depuis 8 ans et demi maintenant. Ils m'ont condamné à 20 ans, mais j'espère recouvrer bientôt la liberté, parce que les négociations entre nous et les Israéliens ont redémarré. Même si je ne crois pas que les Israéliens soient sérieux. Mais nous continuerons à exprimer nos exigences et nos droits et nous ne lâcherons pas.

J'espère pour vous une vie très heureuse avec votre famille.

J'espère que cette lettre vous parviendra pour construire ensemble un nouveau pont entre nous.

Grandes salutations à vous et à votre famille.

Sincères salutations.

*Ali*

## POURQUOI JE CONTINUE ET JE CONTINUERAI D'ÉCRIRE À DES PRISONNIERS PALESTINIENS



Dans le cadre de la campagne de soutien aux prisonniers palestiniens, menée principalement par l'association ADDAMEER, j'ai écrit tous les mois (lettre ou carte postale), pendant plusieurs années, à une prisonnière palestinienne, Faten, à la prison Aldamoon, jusqu'à sa libération (et j'ai écrit à une autre prisonnière par la suite; elle a été libérée, elle aussi; et maintenant j'écris à un prisonnier, dans le cadre de la campagne de l'AFPS).

Plusieurs fois, j'ai joint à mon courrier une lettre timbrée (avec des timbres israéliens neufs que j'avais récupérés) et, Faten a réussi à me répondre 4 fois. Quelle joie quand j'ai reçu sa première lettre, preuve qu'elle avait reçu au moins une partie de mes lettres! Et quelle joie aussi de lire son bonheur dû au fait que des gens pensaient à elle, elle qui n'avait pas vu sa famille depuis 2 ans et demi !

Dans une autre lettre, elle disait qu'elle n'avait pas reçu de lettres depuis longtemps (il doit y avoir de la censure par moment); pourtant, je faisais attention à ne rien dire qui puisse nuire à mes correspondantes, je ne parlais que de la pluie et du beau temps, en quelque sorte, et un peu aussi de moi, mais ce n'était pas le plus important).

Apparemment, les courriers ne sont pas remis aux prisonniers systématiquement ; mais cela dépend peut-être aussi des prisons et d'autres événements qui nous échappent, sans oublier l'arbitraire qui doit être courant (ce dernier point étant malheureusement courant dans la plupart des prisons du monde entier) ; de même que les timbres neufs israéliens, déjà sur enveloppes ou non, ne sont pas toujours distribués aux prisonniers ni dans toutes les prisons sans

aucun doute. Mais tout cela ne m'a jamais découragé ; même si une seule lettre devait arriver à notre prisonnier (ce qui n'est heureusement pas le cas, en fait), ce serait une petite victoire et une grande satisfaction. Et encore dans une autre lettre, elle m'écrivait qu'elle avait été "very happy" de recevoir ma carte et qu'elle avait ressenti quelque chose de "very beautiful" parce que des amis pensaient à elle et espéraient qu'elle serait bientôt libre, et qu'elle me considérait comme quelqu'un de sa famille; et que mes mots la rendaient forte. Et elle me demandait aussi de ne pas oublier de lui envoyer des timbres parce qu'ils ne pouvaient pas en avoir à la prison.

Ces quelques lettres reçues n'ont fait que confirmer l'importance pour les prisonniers de nous lire.

Ne pas se sentir seul, ressentir notre solidarité : cela leur remonte le moral, on ne peut pas en douter.

Pour moi, militant associatif, cette campagne de parrainages est une campagne primordiale pour aider les prisonniers palestiniens en premier lieu, mais aussi pour montrer aux responsables des prisons et aux responsables politiques de l'Etat d'Israël que nous savons ce qu'ils font et que nous resterons debouts et vigilants tant que les injustices continueront et que les droits de l'Homme et le droit universel ne seront pas respectés en Israël.

*Jean-Marc BRUNEEL*

## TÉMOIGNAGE DE LA FAMILLE DU PRISONNIER Y.

### À QUI J'ÉCRIS.

Y. est originaire d'un village de la région d'Hébron. Je lui écris chaque mois depuis Août 2012. Il m'a répondu trois fois.

Ce jeudi 7 novembre 2013, avec Michelle (AFPS de Grenoble), une amie palestinienne : Fatma et sa maman, nous allons rendre visite à la famille d'Y. Cette dernière a été contactée auparavant par Fatma pour lui demander son accord. Fatma, parlant bien la langue française nous servira d'interprète.

Nous sommes attendues par la famille au grand complet : les 11 enfants, la vieille maman paralysée qui ne cesse de pleurer l'absence de son fils, des voisins.

C'est la femme de Y. qui raconte :

"Nous n'avons pas d'oliviers. Mon mari était commerçant. En 1999 les soldats lui ont interdit de sortir du village mais il sortait tout de même. En 2001, ils lui ont interdit de sortir formellement. N'ayant aucun travail, il a acheté 5 chèvres et agrandi son troupeau.

Il a été arrêté début 2006, la nuit. Les soldats sont rentrés dans la maison, ont tout cassé même les lits. À l'extérieur de la maison les soldats ont tout saccagé.

Mon fils de 7 ans avait en jouet un pistolet en plastique. Les soldats l'ont frappé, isolé dans les toilettes et l'ont menacé avec une fourche.

Après l'incarcération de mon mari, les soldats sont revenus trois fois, ont à nouveau tout cassé.

Mon mari a été durement interrogé puis placé trois mois dans une cellule d'isolement. C'est de la torture. Les menottes (fils en plastique) étaient serrées si fort qu'elles lui ont blessé les poignets. Les plaies ont mis un an pour se cicatriser.

Mon mari est malade. Ses articulations le font souffrir. Quelquefois il ne peut pas tenir une tasse dans sa main. Elle tombe.

Il a eu très mal aux dents. Il a demandé à ses compagnons de cellule de lui arracher celle qui le faisait souffrir. Ils ont refusé. Il a dû attendre dix jours qu'un dentiste de la prison accepte de lui extraire la dent malade.

Depuis qu'il est en prison, mon mari se plaint des yeux. Quel que soit ce que vous avez, c'est toujours "Akamol" (paracétamol) qui est proposé.

Mon mari a changé plusieurs fois de prison depuis qu'il est incarcéré : 3 mois à Ashkalon, 1 an et 8 mois à Saba, 3ans et demi à Naqab, 1 an et demi à Ramon et depuis le 10 avril de nouveau à Naqab. Ils font cela pour lui torturer la vie.

Je rends visite à mon mari une fois par mois depuis qu'il est dans la prison de Naqab (lorsqu'il était à Ramon je pouvais y aller tous les 15 jours). À condition d'avoir un permis, trois de mes grands enfants, garçons ou filles, peuvent m'accompagner. Mon fils aîné, 19 ans, ne peut plus aller voir son père "pour des raisons de sécurité !" Il n'y a été autorisé qu'une fois !

Les familles des prisonniers, à chaque visite, doivent passer dans des "radars" ; C'est très mauvais pour la santé. Je dois enlever mon voile, ma grande robe. Des femmes subissent parfois des fouilles à nue. Moi je n'en ai pas eu. On doit enlever ses chaussures, marcher 50 mètres pieds nus.

Le parloir dure 45 minutes. On se parle par téléphone, séparés par une vitre, mais souvent on ne s'entend pas.

Pour aller voir mon mari en prison, je sors de la maison à 4h du matin et je ne suis de retour qu'à 21h du soir.

En prison mon mari brode. Une fois, pour lui faire passer des fils, j'ai décousu les coutures d'une couverture que je lui apportais et je les ai cachés dedans.

Mon mari a reçu quatorze de vos lettres. C'est très important que les gens de l'extérieur connaissent ce qui se passe ici. Il voulait me donner ces lettres mais les gardes ont refusé."

Avant de nous quitter, après avoir visité la maison, échangé des cadeaux, la femme d'Y. nous a invitées à revenir lorsque son mari sera libéré, dans deux ans et demi !

*Denise - AFPS St Etienne*

N.B. : Pour ne pas risquer de mettre en danger la famille, les noms des personnes ont été changés, le nom du village n'a pas été cité.)



## LINA JARBOUNI, DOYENNE

## DES PRISONNIÈRES PALESTINIENNES

Lina Ahmad Saleh Jarbouni est née le 1<sup>er</sup> novembre 1975 d'une famille palestinienne de Arraba Al-Buttof près du littoral de la ville d'Acre. Elle est issue d'une famille nombreuse composée de 9 filles et 8 garçons.

Lina a fait ses études primaires et secondaires dans le village de Arraba, et a terminé ses études secondaires en 1992 dans la section arts, mais elle n'a pas pu continuer ses études à l'université et a travaillé dans une usine de couture pour aider sa famille. Quelques années plus tard, elle a suivi une formation professionnelle en secrétariat médical à Nazareth.

Lina a été arrêtée le 18 Avril 2002 et a subi un interrogatoire difficile pendant 30 jours dans le centre de détention de Jalama ; deux de ses frères ont été arrêtés pour faire pression sur elle. Elle a été condamnée à 17 ans de prison, accusée d'avoir eu des contacts avec l'ennemi, étant porteuse de l'identité israélienne, puis d'aide à des parties (hostiles).

Lina a entamé sa 12<sup>ème</sup> année de détention. Elle est ainsi la doyenne des prisonnières palestiniennes.

Les autorités israéliennes ont rejeté, le 3 août dernier, une demande de libération faite par son avocat, conformément à la législation israélienne qui prévoit une libération au terme des deux tiers de la peine passée en

prison, pour le motif qu'il a été trouvé dans sa cellule un téléphone portable.

Lors de l'échange avec le soldat Shalit, Lina Jarbouni est restée en détention, avec deux autres prisonnières de l'intérieur, après la libération des 27 prisonnières,. Les autorités israéliennes ont toujours refusé de l'inclure dans tout échange de prisonniers, considérant qu'elle est israélienne ; mais dans la prison elle est considérée comme palestinienne et elle subit au même titre que les 13 autres prisonnières, l'humiliation, les coups, les fouilles à nu, la confiscation des effets personnels et la négligence médicale.

Taghreed Jahshan, conseillère juridique de l'Association des femmes pour les prisonnières politiques, et avocate qui visite les prisonnières détenues à la Prison de Hasharon, a informé l'association que Jarbouni a passé la journée de lundi 3 juin 2013 à l'hôpital Meir à Kfar Saba pour effectuer des tests avant l'intervention chirurgicale pour une cholécystectomie, qui doit avoir lieu dans les jours prochains.

D'après l'avocate Taghreed, Lina Jarbouni a subi une opération chirurgicale qui a duré deux heures pour l'ablation de la vésicule biliaire le mercredi 5 juin après de longues années de maladies et de souffrances.

Lina souffrait d'une inflammation aiguë de la vésicule biliaire déjà diagnostiquée il y a quelques années, mais l'administration pénitentiaire a toujours refusé de la transférer dans un hôpital civil pour la faire opérer. Elle a ajouté que Lina Jarbouni devrait rester à l'hôpital pendant une période de quatre jours afin de recevoir un traitement supplémentaire contre les infections par injection intraveineuse.

Plus de deux mois et demi après et à la suite à une visite à la prison de Hasharon, Hiba Ms'alha, avocate du ministère des prisonniers, a fait part d'une lettre de

13 prisonnières détenues dans la prison israélienne de Hasharon appelant les organismes de droits humains locaux et internationaux à porter secours à la doyenne des prisonnières Lina Ahmed Jarbouni, condamnée à 17 ans et détenue depuis 2002.

Lina Jarbouni souffre d'œdèmes aux jambes depuis des années et surtout d'une inflammation aigue de la vésicule biliaire, pour laquelle elle a été opérée début juin, mais sans résultat puisque l'inflammation et les douleurs persistent, la faisant énormément souffrir et l'empêchant de dormir.

## UN TRIBUNAL ISRAËLIEN

### CONDAMNE UN ADOLESCENT À 14 ANS DE PRISON

*Par IMEMC - Israël - 5 septembre 2013*

Mercredi 4 septembre, le tribunal militaire d'Ofar a condamné **Mohammad Omar Rashed, 17 ans**, originaire de Yatta, près d'Al-Khalil/Hébron, à 14 ans de prison, dont 5 en liberté conditionnelle, et à une amende de 6000 NIS (1 250 euros).

Rashed avait été kidnappé le 8 mars 2012 lorsque que des dizaines de soldats israéliens ont envahi Yatta et assassiné le résident Zakariyya Abu Arram.

Rashed avait été grièvement blessé par plusieurs salves de balles réelles au dos et au bassin. Après l'avoir blessé, les soldats de l'occupation l'avaient matraqué, prétendant qu'il avait essayé de poignarder un des militaires.

Plusieurs groupes palestiniens juridiques et de défense des droits de l'homme ont dénoncé l'arrestation et la condamnation de Rashed.

Le Centre palestinien pour les droits de l'homme a déclaré que poursuivre en justice un adolescent grièvement blessé, et le fait qu'il ait été battu et roué de coups de pieds après avoir été blessé par balles est une violation directe du droit international et de la Quatrième Convention de Genève.



#### **4 NOVEMBRE 2013, MORT DU PRISONNIER PALESTINIEN HASAN TURABI**

***Le 4 novembre, le prisonnier Hasan Turabi, 22 ans, est décédé.***

Hasan souffrait déjà de leucémie lors de son arrestation par Israël, et s'est plaint à de nombreuses reprises, pendant ses 10 mois d'emprisonnement, de douleurs et symptômes graves, mais il n'a pas reçu les soins nécessaires, souligne Addameer (l'association palestinienne de défense des prisonniers).

Nous ne devons pas attendre que 5 000 cadavres sortent des prisons de l'occupant, il faut réagir et mettre en œuvre tous les moyens pour obtenir la libération de tous ces résistants !

# LES ENFANTS PALESTINIENS DOIVENT ÊTRE MIEUX PROTÉGÉS PENDANT LEUR DÉTENTION PAR L'ARMÉE ISRAËLIENNE

Publié le jeudi 07 mars 2013

Un adolescent palestinien de quinze ans montre ses poignets précédemment entravés, après avoir été arrêté par les forces de sécurité israéliennes dans la bande de Gaza.

Dans un rapport intitulé *"Enfants détenus par l'armée israélienne : observations et recommandations"*, l'UNICEF propose une série de mesures pour que les enfants palestiniens placés en détention par l'armée israélienne soient traités en accord avec la Convention internationale des droits de l'enfant et d'autres standards internationaux.

Basé sur une analyse du cadre juridique et des témoignages d'enfants sur les violations de leurs droits en détention, le rapport indique que les mauvais traitements seraient la norme pendant les arrestations, transferts et interrogatoires des enfants détenus. L'UNICEF a constaté que les autorités occupantes israéliennes continuent de violer les droits des enfants palestiniens prisonniers dans les camps de détention israéliens.

L'organisation Onusienne a déclaré dans un communiqué que les violations israéliennes contre les enfants palestiniens sont toujours en cours, malgré l'annonce de son rapport au sujet de l'amélioration de la protection des enfants palestiniens, en conformité avec les normes internationales, il y a sept mois.

Elle souligne que l'armée israélienne a appliqué seulement 3 des 38 recommandations contenues dans le rapport publié en mars dernier sur l'utilisation de nouvelles méthodes dans le traitement des enfants palestiniens en Cisjordanie occupée.

L'organisation a expliqué que l'une des mesures menées par l'armée israélienne est de convoquer les enfants plutôt que de les arrêter chez eux lors de raids nocturnes, en plus de la réduction de la période de détention des enfants âgés de 12 et 13 ans à 24 heures jusqu'à leur comparution devant un juge militaire.

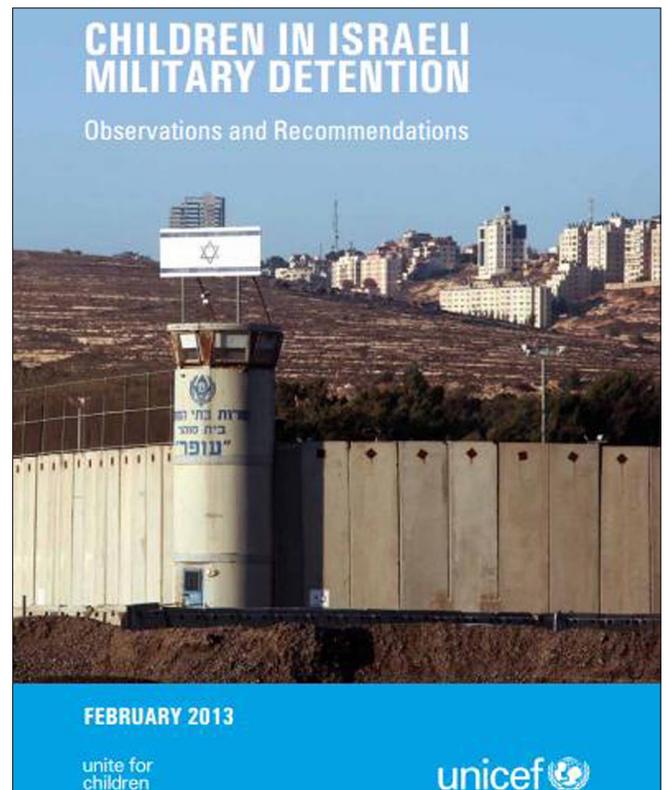
Concernant les enfants âgés entre 16 et 17 ans, il n'y a eu aucun changement.

L'UNICEF expose, dans sa déclaration finale, 19 cas d'abus subis par les enfants palestiniens dans les prisons israéliennes, au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre de cette année, et indique que dans tous ces cas d'abus, les enfants ont souffert de violence physique et verbale.



L'organisation des Nations Unies a confirmé qu'elle continuera de travailler avec le procureur militaire israélien afin d'appliquer les 38 recommandations dans leur intégralité, pour tenter d'améliorer la situation des enfants prisonniers et leur fournir la protection nécessaire en conformité avec les normes internationales.

Il est à noter que l'armée israélienne a arrêté et jugé, au cours de la dernière décennie, environ 7 000 enfants palestiniens âgés de 12 à 17 ans et ceci équivaut, selon les données de l'UNICEF, à un taux d'arrestation de deux enfants par jour.



## ADDAMEER : STATISTIQUES DES PRISONNIERS

### PALESTINIENS DANS LES PRISONS ISRAËLIENNES

*"Liberté... J'écris ton nom"*  
*Paul Eluard*

TYPE DE PRISONNIER	NOMBRE DE PRISONNIERS
Nombre total de prisonniers politiques	<b>5 045</b>
Les détenus administratifs	<b>135</b> (11 membres du PLC)
Les femmes détenues	<b>15</b>
Les enfants prisonniers*	<b>179</b> (36 de moins de 16)
Les membres du Conseil législatif palestinien	<b>15</b>
Prisonniers de Jérusalem	<b>180</b>
Territoires de 1948 prisonniers	<b>208</b>
Prisonniers de Gaza	<b>422</b>
Les détenus condamnés à perpétuité	<b>514</b>
Les détenus purgeant une peine au-dessus de 20 ans	<b>433</b>
Les détenus qui purgent plus de 25 ans	<b>24</b>
Les détenus qui purgent plus de 20 ans	<b>65</b>
Prisonniers avant Oslo	<b>52</b>

\* L'organisation Defence for Children International a publié un chiffre plus récent: 159 enfants dont 15 ont entre 12 et 15 ans.

## COMPTE À REBOURS

### DANS 12 JOURS, LIBÉRATION DE SAMER ISSAWI



**11 DÉCEMBRE 2013** - Plus que 12 jours avant la libération du héros palestinien Samer Issawi et son retour dans sa maison de Jérusalem ! Samer Issawi a exposé au monde entier les injustices quotidiennes contre les palestiniens dans les prisons israéliennes en observant une grève de la faim légendaire de 277 jours. Il n'a rien cédé et a exigé jusqu'au bout son retour chez lui, à Jérusalem.

Sur cette photo, Samer est avec sa sœur, l'avocate Shireen Issawi, qui a été également en première ligne, arrêtée et harcelée, et dont la licence d'avocate a été révoquée, parce qu'elle a défendu son frère et mis au grand jour la brutalité d'Israël envers les prisonniers politiques palestiniens.

Il ne fait aucun doute que le 23 décembre sera un jour de liesse pour tout le peuple palestinien. **BON RETOUR À LA MAISON SAMER !**